

SOMMAIRE

Préface par Léon Noël, Ambassadeur de France, Membre de l'Institut.

Introduction

I - L' Histoire

II - L' Economie

III - Vie sociale

IV - Le Château et l' Eglise

V - Marie Noël

- Maires de Diges

- Glossaire

- Bibliographie

- Aperçu géologique de la Puisaye Orientale (Région de Pourrain et de Diges)

P R E F A C E

A dire vrai, point n'est besoin d'une préface pour présenter au lecteur cette plaquette consacrée par « les habitants » de DIGES au passé et à la description de leur commune. En quelques lignes, leur introduction précise leur dessein. Les deux pages finales, rappelant, avec autant d'exactitude que de tact, l'attachement de Marie-Noël éprouvait pour Diges achèvent de la caractériser.

Cependant, je n'ai pas voulu me dérober à l'aimable demande qui m'a été adressée d'apporter ma contribution à sa réalisation et je ne saurais mieux y répondre qu'en parlant, moi aussi, de Marie-Noël, dont il m'a été donné de connaître la prédilection pour Diges.

Goethe l'a dit : « qui veut comprendre le poète doit aller dans le pays du poète ».

« Le pays » de Marie-Noël, c'était et ce fut toujours et avant tout, bien sûr, son cher Auxerre.

Dans son enfance, ce fut aussi, quelque temps, l'humble petit village d'Usy où habitant sa nourrice morvandelle, mais durant ces années de maturité et sa longue vieillesse', ce fut aussi précisément, et à un degré que seuls ses intimes ont pu mesurer, Diges, ce seuil verdoyant de la verte Puisaye.

Très vite, elle avait été séduite par ce site demeuré parfaitement champêtre. Elle aimait vivre auprès du vieux prieuré et fréquenter l'église attenante. Il lui plaisait de promener sa méditation par les champs et les bois d'alentour. Elle avait pris en affection les « Digeois » et se tenait pour l'un d'eux. En m'écrivant le 6 août 1949, elle émettait le souhait que l'été ne se passât point sans qu'elle ait pu faire, à ma femme et à moi, « les honneurs de son village ». Elle ajoutait : « Diges et moi, nous nous sommes mutuellement adoptés ». M'annonçant, un jour, sa visite à Toucy, elle y viendrait, me disait-elle, « en villageoise de passage ».

A cette époque, elle s'inquiétait fort du mauvais état dans lequel se trouvait, faute d'entretien, « ce château fort qui menace de s'écrouler ». Elle redoutait qu'on abandonnât « à son malheur l'église elle-même dont le mauvais état », m'écrivait-elle encore, « appelle un prompt secours ».

La municipalité et la population de Diges mirent heureusement tout en œuvre pour sauver – je la cite toujours, ces « belles choses de France qui commencent à mourir ». Marie Noël s'employa à seconder leurs efforts et à les faire aboutir. Une collecte, un emprunt, de lourds sacrifices, permirent, à sa grande joie, de réparer la toiture de l'église et d'y effectuer les travaux indispensables.

Elle aimait s'entendre appeler par les Digeois « Mamz'elle Marie ». Quand l'occasion s'en présentait, elle intervenait en leur faveur. Le 4 février 1951, elle me communiquait une lettre de l'un d'eux qu'elle connaissait « depuis son jeune âge et que » disait-elle « j'estime autant homme que je l'ai suivi écolier ». Toujours ces gens de Diges ! Une autre lettre, de l'année suivante, montre la même sollicitude qu'elle exprimait avec son talent d'excellente épistolière : « Il va falloir que je vous écrive ces jours-ci à cause d'une personne de Diges qui me prend, pour aller à vous, comme chemin de traverse... ». Elle se mêlait à la vie de ceux qu'elle considérait comme ses « concitoyens ». Je me souviens, entre autres, de cette preuve qu'elle m'en donna à propos de la visite, à l'improviste, d'un de ses admirateurs, haut magistrat belge, avec lequel elle correspondait sans l'avoir jamais rencontré. Dans une tenue appropriée à ce genre d'activité, elle était en train de distribuer du grain aux poules d'une voisine alors malade, quand descendant d'une somptueuse voiture, le personnage s'adressa précisément à elle pour savoir où habitait Marie Noël. Il fallait l'entendre imaginer la stupéfaction du visiteur en s'apercevant que cette « maritorne » n'était autre que le grand poète qu'il se préparait à saluer non sans émotion.

Je trouve aussi un écho de la vie qu'elle menait à Diges dans ce passage d'une lettre à Raymond Escholier, datée du 3 août 1955, dont j'ai gardé la minute : « j'ai vu à Diges, il y a quatre jours, Marie Noël (.....). A mon arrivée, elle était en promenade ; je suis allé à sa recherche et je l'ai rejointe au bout d'un bon kilomètre, en train de bavarder, dans une vieille ferme, avec une paysanne toute parcheminée. Nous sommes revenus ensemble à Diges et nous avons causé pendant plus d'une heure ou, plutôt, Marie Noël m'a, durant ce temps, fait une série de récits qui m'on enchanté ».

Une autre preuve de son attachement privilégié pour Diges, Marie Noël l'a fournie en lançant une idée qui lui tint beaucoup à cœur. Il s'agissait d'organiser, en plein air, un spectacle analogue à « la Passion » qu'avait donnée à Auxerre avec un grand succès, Henri Brochet et le beau-frère de ce dernier : le Maître musicien Paul Berthier qui, en été, villégiaturait à Pourrain. Le cadre était tout indiqué. La représentation aurait eu lieu dans la vaste prairie en pente douce qui, du côté de la campagne, s'étend jusqu'à la route, en partant du prieuré dont la silhouette aurait procuré un grandiose décor de fond. La disparition de Paul Berthier et d'Henri Brochet mit un terme à ce séduisant projet. Peut-être le reprendra-t-on quelque jour : les Digeois ont l'esprit d'initiative...

Si je ne devais pas me borner, bien d'autres souvenirs pourraient être évoqués qui confirmeraient la place occupée, dans le cœur de Marie Noël, par Diges et ses habitants. Plus tard, le moment venu, la publication de sa correspondance en fournira de multiples témoignages. Elle justifiera l'appréciation du commentateur le mieux informé et le plus averti de l'œuvre de notre compatriote. Selon Raymond Escholier, c'est pendant ces séjours à Diges, dans ces « chambres de verdure » où elle « se recueillait » chaque année, que « fleurirent peu à peu ses plus belles œuvres ».

Ainsi pour ses admirateurs, répandus dans le monde, qui, en nombre toujours croissant, les lisent dans leur texte ou dans les traductions qui en ont été publiées en plus d'une demi-douzaine de langues, Diges se révélera, inséparable de la renommée de Marie Noël et nombreux seront sans doute, dans l'avenir, ceux qui seront incités à y accomplir, de même qu'à Auxerre, un pèlerinage littéraire, en mémoire de celle dont le nom devait figurer en place d'honneur au début comme à la fin de cette brochure.

Léon Noël
Ambassadeur de France
Membre de l'Institut

Toucy, juin 1978.

I - L'HISTOIRE

Jusqu'à la conquête romaine, la vie de la Puisaye reste assez obscure ; on peut supposer que les habitants regroupés autour des points d'eau étaient très disséminés à travers l'immensité de la forêt.

Alors, la Gaule fut divisée en « provinciae » et « pagi », et Digia qui était un lieu-dit du « pagus Autissiodorensis » c'est-à-dire de l'Auxerrois, faisait partie des biens légués au Ve siècle par Saint-Germain au Clergé d'Auxerre. Ce n'est qu'au IXe siècle que la Seigneurie de Diges fut formée au profit de l'Abbaye Saint-Germain.

IX ème siècle

L'histoire commence après la bataille de Fontenoy-en-Puisaye qui eut lieu le 25 juin 841 et fut suivie du Traité de Verdun en 843, après que les trois fils de Louis le Débonnaire se fussent partagé l'Empire de Charlemagne.

Charles le Chauve, successeur de son père sur le trône de France, avait une dévotion particulière pour Saint-Germain ; l'un de ses fils, Lothaire, fut élevé au monastère du même nom et en devint l'Abbé vers 860. Charles témoigna sa sollicitude envers l'Abbaye en lui donnant de nombreuses terres. Ainsi, par une Charte du 18 janvier 863, il « remet aux Saints Frères de l'Abbaye de Saint-Germain... ses biens situés dans le pays d'Auxerre, au vicariat d'Ouagne, dans une ville qu'on appelle Sauilly. Ce sont trois manses avec les mansipias de l'un et l'autre sexe, y demeurant ou y étant attachés de droit, et en outre tous les biens considérés de droit comme « les leurs ».

Le 3 décembre 863, Charles confirma « les moines de Saint-Germain dans les échanges qui leur ont apparus opportuns afin que plus tard, ils soient certains de n'avoir aucune inquiétude à ce sujet... ». Il est stipulé dans leurs échanges qu'ils reçurent du Comte Conrad II, notre parent, le domaine d'Arqueneuf (qui comprenait toute la partie sud-est de la commune de Diges, la section de Volvent en entier et même Marleu et les forêts sur la commune d'Ouagne) dans le pays d'Auxerre comprenant seize manses que nous lui avons donné du domaine royal... Ils reçurent de plus, de notre très cher fils, Lothaire, Abbé de leur lieu même... une manse à Sauilly... »

De ce fait, l'Abbaye se trouvait posséder De ce fait, l'Abbaye se trouvait posséder deux terres voisines qu'il lui restait à réunir : ceci fut réalisé par une Charte du 13 janvier 866, sur la requête de Lothaire qui, sentant sa fin proche, supplia son père de se montrer généreux envers le monastère afin d'assurer le salut de son âme. « Par ce précepte de notre autorité, nous donnons dans toute son intégralité à ce saint lieu certaine propriété du nom de Bernay située en bordure du pays d'Auxerre... Nous donnons une manse de la dite propriété afin qu'une lampe en surnombre ne fasse jamais défaut dans la basilique de Saint Germain devant les très sacrées cendres de son tombeau... Avec le reste du revenu, les moines feront, chaque année au jour de l'anniversaire de notre très cher fils, un repas solennel dans l'enceinte du dit monastère... ».

Monsieur AMBLARD (qui fut longtemps instituteur à Diges) à qui est due une étude à ce sujet, s'est interrogé sur le lieu exact où se trouvait la terre de Bernay ; l'Abbé LEBEUF dit : « du côté de Diges », et l'Abbé HENRY, dans l'histoire de l'Abbaye Saint Germain : « aux environs de Diges ». Monsieur AMBLARD ajoute : « bien que Bernay ne figure plus sur les cartes ni au cadastre, ce nom est encore employé dans les titres et le langage courant pour désigner le territoire compris entre Diges et les hameaux de Varennes et de Gogot. C'est « Berne » ou en patois local « en Beurne », relié à Diges par les vastes prés appelés « Saint Germain ». Tout ceci est confirmé aujourd'hui par les habitants du lieu.

Ainsi, les 3 terres de Souilly, Arqueneuf et Bernay furent réunies en une seule paroisse et formèrent la Seigneurie de Diges. Les moines de l'Abbaye Saint Germain s'en faisaient confirmer la propriété et les privilèges à chaque changement de Roi ou de Pape.

Xe siècle

Vers 990, l'Evêque d'Auxerre, Héribert, faisait don à l'Abbaye Saint Germain de onze églises de son diocèse, dont « Saint Martin de Diges ». C'est la première fois que le nom du village apparaît dans un texte.

A cette époque, s'instaurait la féodalité, nouvelle société qui substituait au gouvernement central des « liens de dépendance d'homme à homme » basée sur la distribution des terres à une multitude de petits Seigneurs qui mirent au pillage tous les biens appartenant aux moines : ceci obligea ces derniers à recourir à des protecteurs laïques, ce dont ils ne tardèrent pas à se repentir. Les Seigneurs usèrent du « droit de maréchaussée » qui faisait obligation aux vassaux de leur fournir des prestations en nature : foin et avoine pour nourrir leurs chevaux. Les seigneurs avaient plus de pouvoirs que les propriétaires fonciers.

De ce fait, l'Abbaye se trouvait posséder deux terres voisines qu'il lui restait à réunir : ceci fut réalisé par une Charte du 13 janvier 866, sur la requête de Lothaire qui, sentant sa fin proche, supplia son père de se montrer généreux envers le monastère afin d'assurer le salut de son âme. « Par ce précepte de notre autorité, nous donnons dans toute son intégralité à ce saint lieu certaine propriété du nom de Bernay située en bordure du pays d'Auxerre... Nous donnons une manse de la dite propriété afin qu'une lampe en surnombre ne fasse jamais défaut dans la basilique de Saint Germain devant les très sacrées cendres de son tombeau... Avec le reste du revenu, les moines feront, chaque année au jour de l'anniversaire de notre très cher fils, un repas solennel dans l'enceinte du dit monastère... ».

Monsieur AMBLARD (qui fut longtemps instituteur à Diges) à qui est due une étude à ce sujet, s'est interrogé sur le lieu exact où se trouvait la terre de Bernay ; l'Abbé LEBEUF dit : « du côté de Diges », et l'Abbé HENRY, dans l'histoire de l'Abbaye Saint Germain : « aux environs de Diges ». Monsieur AMBLARD ajoute : « bien que Bernay ne figure plus sur les cartes ni au cadastre, ce nom est encore employé dans les titres et le langage courant pour désigner le territoire compris entre Diges et les hameaux de Varennes et de Gogot. C'est « Berne » ou en patois local « en Beurne », relié à Diges par les vastes prés appelés « Saint Germain ». Tout ceci est confirmé aujourd'hui par les habitants du lieu.

Ainsi, les 3 terres de Souilly, Arqueneuf et Bernay furent réunies en une seule paroisse et formèrent la Seigneurie de Diges. Les moines de l'Abbaye Saint Germain s'en faisaient confirmer la propriété et les privilèges à chaque changement de Roi ou de Pape.

Xe siècle

Vers 990, l'Evêque d'Auxerre, Héribert, faisait don à l'Abbaye Saint Germain de onze églises de son diocèse, dont « Saint Martin de Diges ». C'est la première fois que le nom du village apparaît dans un texte.

A cette époque, s'instaurait la féodalité, nouvelle société qui substituait au gouvernement central des « liens de dépendance d'homme à homme » basée sur la distribution des terres à une multitude de petits Seigneurs qui mirent au pillage tous les biens appartenant aux moines : ceci obligea ces derniers à recourir à des protecteurs laïques, ce dont ils ne tardèrent pas à se repentir. Les Seigneurs usèrent du « droit de maréchaussée » qui faisait obligation aux vassaux de leur fournir des prestations en nature : foin et avoine pour nourrir leurs chevaux. Les seigneurs avaient plus de pouvoirs que les propriétaires fonciers.

XII^{ème} siècle

L'anarchie féodale obligea Gervais, Abbé de Saint-Germain de 1116 à 1148, à prendre des mesures pour protéger ses biens. Il fit alors entourer de murailles le village de Diges et bâtit une forteresse à l'intérieur.

En 1142, Renaud d'Arbonne, sous la pression du Baron Hugues de Mâcon, Evêque d'Auxerre, fit don à l'Abbaye Saint-Germain de tout ce qu'il possédait sans titre légitime dans les bois voisins du village de Diges (charge 216), et, dit l'Abbé LEBEUF, « en l'an 1151, le même Hugues de Mâcon confirma aux moines certains droits qu'ils avaient en ce lieu dont le bourg venait d'être augmenté par l'Abbé GERVAIS et qu'à ce sujet il fit un traité entre eux et Geoffroy de Donzy ».

Un peu plus tard, en 1161, Guillaume IV, Comte d'Auxerre, confirmait que l'Abbé avait tout droit de justice dans la Seigneurie de Diges. Par le même acte, « il quitta aux moines le droit de gîte qu'il avait dans le bourg et la forteresse de Diges ».

En 1163, il mit une garnison à Diges pour défendre le bourg contre les Seigneurs de Toucy, de Saint-Verain et de Dampierre qui l'attaquaient régulièrement.

Cependant, les petits Seigneurs continuaient leurs luttes et leurs pillages et cherchaient toujours à s'emparer des propriétés des moines. C'est pourquoi Humbaud, Abbé de Saint-Germain en 1174, mit la terre de Diges sous la sauvegarde de Pierre de Courtenay, Comte d'Auxerre, moyennant trois muids d'avoine chaque année, contre le droit de garnison.

Le monastère se développait et son influence dépassait les limites régionales. Une Bulle du Pape Célestin III, en 1194, dénombre l'état des propriétés de l'Abbaye et précise entre autres : « nous appuyons de notre autorité apostolique votre droit de propriété sur la paroisse de Diges et ... la grange de Requeneux ». Ce qui n'empêcha point l'Abbé Radulphe, en 1198, de racheter à Ponce de Mont Saint Jean le droit de sauvegarde et de repaire qu'il prétendait avoir sur la terre de Diges.

XIII^{ème} siècle

Puis vint Guy de Munois qui, selon la chronique de XIII^e siècle, avait été Doyen de Requeneux : à ce titre, il avait fait reconstruire une partie des bâtiments du Doyenné lorsqu'il devint Abbé de Saint-Germain en 1277.

XIV^e siècle

Il faudra attendre 1343 pour que les religieux et leur Abbé Etienne affranchissent les habitants de Diges et des « Forestz » du droit de coutume, de main-morte, de quête, de tailles et de dîmes, moyennant 130 livres de rente qui sera « imposée chaque année par dix bourgeois assistés du délégué de l'Abbé ». Cet acte fait état de l'intervention d'un certain Hugues de Diges, notaire apostolique, et de Nicolas Piris.

L'abolition de ces servitudes ne donna pas pour autant aux habitants du village le droit d'administrer eux-mêmes leurs intérêts communs : les Seigneurs et leurs préposés continuaient à régner en maîtres.

Dès cette époque, les moines commencèrent à vendre bois ou terres à des particuliers, dont 17 arpents de bois de la forêt de Diges au maire, Henri THIERRY, pour douze francs d'or.

Pendant presque deux siècles, aucun document connu ne relate de fait précis sur l'histoire de Diges : cependant des troubles permanents affaiblissaient chaque jour davantage le Royaume de France et l'on sait qu'en 1404, Diges fut pris et pillé par les gendarmes des Anglais Bertrand Boetard et Thomas Cybale. Juvénal des Ursins écrit vers 1405 que « la division entre les Seigneurs lesquels avaient gens d'armes sur les champs qui faisaient maux innombrables... firent des courses jusqu'aux portes d'Auxerre et mirent à contribution Escamps, Diges, Appoigny et les villages environnants.

XV^e siècle

Quinze ans plus tard, une clause secrète du Traité de Troyes signé en 1420 entre le Duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et le Roi d'Angleterre détachait le Comté d'Auxerre de la Couronne de France à laquelle il avait été rattaché par le Roi Charles V en 1371 ; il ne reviendra au Duché de Bourgogne qu'en 1602.

Les abus de pouvoir des Seigneurs et ceux des membres du Bailliage d'Auxerre amenèrent le Roi Louis XI à déclarer, par des lettres patentes de l'an 1466, que le monastère de Saint Germain était exempt de la juridiction du Bailli et du Prévôt d'Auxerre et qu'il avait haute, moyenne et basse justice sur tous ses sujets » (Dom-Viole T.2 page 1127). Ceci a permis de retrouver, dans les archives ecclésiastiques répertoriées par Maximilien Quantin, traces de certains droits seigneuriaux de l'époque et condamnations d'habitants récalcitrants de Diges.

Les archives ecclésiastiques et les minutes des notaires de l'époque en font foi : c'est ainsi qu'en 1486 un certain Guillaume PROST, maçon à Diges, avait reçu à bail perpétuel deux saults de moulins assis sur le rû de Revillon, puis que le moulin de Terves loué en 1456 à Jean PINARD pour 30 bichets de froment de redevance, avait fait l'objet en 1596 d'un bail perpétuel au sieur BERAULT, Procureur d'Auxerre, pour 3 livres de rente.

L'acte porte « *que le sault ne porte plus de moulin, qui a esté ars et bruslé pendant ces troubles et guerres dernières* » et « *que le bail est fait en considération des bons et agréables services que Maître BERAULT, comme Procureur Général de l'Abbaye, luy faictz et continue à faire par chacun jour, et que l'Abbé ne pouvait trouver moyen attendu la nécessité en laquelle icelle abbaye est à présent réduite, de le récompenser des deniers qu'il va frayer et desboursez tant à la garde et conservation des places fortes en dépendant, pendant et durant ces guerres, que des deniers qu'il a desboursez aux réparations du Chastel de Diges et fortifications qu'il y a faict et fait faire à ses frais montant à la somme de 500 écus ce qui a été attesté par les principaux habitants du dict lieu* »

Ces transactions se perpétueront jusqu'à la Révolution, complétées par des actes de successions, héritages ou ventes entre laïques.

XVIe siècle

La toute-puissance de l'Abbaye commençait à décliner jusqu'au jour où François 1^{er} signa, en 1515, un concordat avec le Pape Léon X par lequel tous les monastères furent soumis à la nomination du Roi et devinrent l'objet des intrigues des courtisans.

Selon le bon plaisir et la personnalité des Abbés commendataires, désignés par le Roi, les propriétés de l'Abbaye furent plus ou moins bien entretenues. C'est ainsi que, du temps de François de Beaucaire, le château de Diges fut restauré en 1576. Mais la guerre civile faisait rage, les terres étaient dévastées par les passages répétés des troupes amies et ennemies.

En 1563, une sentence du Présidial et des arrêts du Parlement confirmèrent les droits de cens et de bourgeoisie sur les habitants de la commune. Dans le même temps, on apprend l'aliénation de la métairie d'Arqueneuf moyennant 1800 livres à Pasquet COUTANT, marchand apothicaire à Auxerre, pour payer les subventions ecclésiastiques, et il faudra une lettre de commission du Roi pour autoriser les religieux de Saint-Germain à rentrer dans la dite ferme.

Quelques années plus tard, en 1568, une lettre royale autorisa le Cardinal de Guise, Abbé de Saint Germain, à faire informer contre les spoliateurs des dîmes de grains et de vins de Diges et d'Escamps qui, de 1562 à 1565, les ont enlevées et transportées au château d'Avigneau.

En 1574, ce furent 146 habitants, le curé, Claude DELORME et 3 vicaires de Diges qui comparurent en justice, car ils étaient redevables de « beaucoup de droit seigneuriaux ».

Le parti de la Ligue va secréter de nouveaux belligérants : en 1587, Diges fut saccagé par les armées des princes allemands alliés d'Henri de Navarre, futur Henri IV. En 1589, les ligueurs se rendirent maîtres de Lindry, Leugny, Diges et Toucy. Les habitants de Diges devaient entretenir les soldats en garnison au château, ce qui n'empêcha pas cette forteresse de tomber en 1592 aux mains du Seigneur de Tannerre, capitale royaliste, qui ordonna à son Receveur en cette terre de donner cent livres aux religieux de Saint Germain... En 1593, Diges fut mis à contribution par l'armée royale commandée par le Maréchal de Biron qui ravagea l'Auxerrois sans oser s'attaquer à Auxerre toujours aux mains de la Ligue.

Dans le même temps, Henri IV, le Béarnais, abjura la religion calviniste et Pierre du Lyon appuyé par l'armée royale reprit en possession des domaines d'Héry et de Diges. Malgré sa cupidité, l'Abbé Pierre du Lyon fut assez généreux envers le capitaine du fort de Diges ; pour l'encourager à veiller sur ses biens, il lui donna chaque année 20 livres, 20 bichets de froment et autant d'avoine, outre ses émoluments de Procureur du monastère.

Du temps de son gouvernement, les biens de l'Abbaye furent néanmoins dilapidés ; les moines étaient de moins en moins nombreux. Le nouveau Roi avait mis fin aux désordres civils et organisait la France et ... les années passèrent.

Un acte notarié du 28 mai 1595 nous apprend qu'une certaine veuve Edmée LALOUAT et son fils Jehan furent amodiataires du revenu de la Seigneurie de Diges avec le cautionnement de Claude LALOUAT, avocat à Auxerre, et Estienne LALOUAT, demeurant à Diges. Ces mêmes terres et seigneuries furent l'objet d'un bail entre l'Abbaye et Léonard COURSIER, en 1683, moyennant 2150 livres.

XVII ème siècle

En 1605, Jacques THERRIAT, avocat commissaire royal au bailliage d'Auxerre, fut chargé d'une enquête au sujet des droits de bourgeoisie dus par les habitants de Diges.

Après la mort de Louis XIII, le Royaume connut une nouvelle période troublée, due aux rivalités des grands seigneurs. Ce fut la Fronde.

L'Abbaye Saint-Germain vivait alors sur sa renommée. Elle reçut la visite du Roi Louis XIV en Avril 1652, peu après la bataille de Bléneau. Les nouveaux passages de troupes donnèrent lieu à des désordres ; Diges fut touché, comme le rapporte Georges Viole dans sa notice historique des Abbés de Saint-Germain : « le dernier jour d'avril 1652, les habitants du bourg de Diges furent extrêmement maltraités par le Chevalier de Saint Maurice (Thizouaille) leur voisin ; lequel, sous prétexte d'une commission qu'il avait obtenue de Sa Majesté de lever une compagnie de cheveu-légers et de les assembler par l'espace de 10 jours mais par effet en intention de tirer les habitants de ce lieu une grosse somme d'argent, pour se redimer de cette prétendue assemblée, ramassa trois ou quatre cents paysans des paroisses de Saint-Maurice, Poilly, Chassy, Beauvoir, Lindry, Pourrain et Vieux-Champs, qui, avec vingt-cinq cavaliers, vinrent fondre audit bourg de Diges où, après avoir commis des violences extrêmes, et des cruautés telles qu'on pourrait les faire dans un pays ennemi, emmenèrent prisonnier au château de Saint-Maurice, Gabriel MUSNIER, notre Receveur, qui pour se redimer lui promit de lui payer, au nom de toute la paroisse, une somme de 4 000 frs, réduite plus tard à 3 000 frs sur intervention des moines auprès de Monsieur de Caumartin, Lieutenant du Roi en Auxerrois ».

A cette époque, l'Abbaye Saint Germain revint au Cardinal Mazarin, Ministre du Roi.

XVIIIe siècle

Le siècle de Louis XIV ramena la paix intérieure dans le pays, qui retrouva une certaine prospérité, mais les dépenses fastueuses du Roi et les guerres extérieures appauvrirent à nouveau le Royaume de France. A sa mort, en 1715, la noblesse était accablée de dettes, les paysans manquaient de tout, beaucoup de terres restaient incultes, le commerce était paralysé et la dette publique importante.

En ce début du siècle, l'Eglise fut secouée par le Jansénisme qui causa des troubles dans l'Eglise d'Auxerre. Les moines de Saint Germain connurent les mêmes vicissitudes pendant quelques années puis revinrent à des sentiments plus orthodoxes ; le Roi Louis XV leur rendit en 1736 la liberté d'élire un représentant pour assister aux assemblées de l'Ordre de Saint Maur et leur Prieur fut prorogé dans ses fonctions.

Au fil des ans, on retrouve en 1757 l'inventaire de la succession de Jean-Louis LALOUAT, chirurgien à Diges, ce qui laisse à penser que des familles devaient être de gros propriétaires sur la commune.

De même source, et à cette occasion, il est intéressant de faire la connaissance des ancêtres de certains habitants actuels de Diges, qui deviennent ainsi presque familiers, tels que Edme MICHAU « amodiatraire du droit de vendre vin, à pot et assiette de son cru en boc seulement en avril 1620 » - en 1672 des héritages de Madame Veuve Etienne DEJUST, Edme MIGNON, Claude MAISON, PANTALEON-LALOUAT, François MINART, Loup RAPIN...- Edme GROGNET, Procureur fiscal vers 1709-1714 – Etienne JOLIVET, Recteur des écoles de Diges en 1735 – Germain DEJUST, Procureur fiscal et Notaire seigneurial au bailliage de Diges en 1761.

Si l'ensemble de la population n'est pas nommément cité dans les textes, il n'en demeure pas moins une entité : il représente localement une partie de ce Tiers-Etat qui, avec la Noblesse et le Clergé, formaient les trois anciens Ordres de la Nation.

Son histoire n'est au fond que l'histoire même du développement et des progrès de notre société civile depuis la chute de l'Empire romain. Des serfs attachés à la « glèbe » dans le Haut Moyen-Âge, on passe au XI ème siècle, aux vilains qui prenaient conscience d'une certaine liberté ; l'exemple des communautés urbaines organisées autour des échevins gagnait les villages et les hameaux. Des « municipes » on passa insensiblement à une organisation municipale plus poussée jusqu'au niveau le plus haut : le parlement, et le pouvoir royal, et ce malgré la résistance des pouvoirs et des privilèges féodaux. Au sommet du Tiers-Etat, une nouvelle classe se formait petit à petit : la haute Bourgeoisie.

De temps à autre, le Roi réunissait des Etats Généraux qui étaient une représentation nationale, ancêtre de l'Assemblée Nationale actuelle, et qui ont joué un rôle important comme organe de l'opinion publique et sont à l'origine de certaines grandes mesures d'administration nationale.

Au cours des siècles, l'organisation politique, d'une part, et le développement des corporations professionnelles, d'autre part, suscitèrent des aspirations et des exigences nouvelles dans la population qui aboutirent en fin de compte à créer un climat social d'où sortit la Révolution.

En 1777, la direction du Collège d'Auxerre érigée en Ecole Royale Militaire par une ordonnance de 1775, fut confiée aux religieux de Saint Germain qui conservèrent les possessions du monastère jusqu'à la vente des biens ecclésiastiques, décidée par le décret du 18 mars 1791.

1789 – 1792

Lorsque le Roi Louis XVI convoqua les Etats Généraux de 1789, les paroisses du bailliage d'Auxerre rédigèrent chacune un cahier de doléances, comme cela était général dans le Royaume de France.

Celui de Diges comportait les articles suivants :

- 1°/ Les habitants de cette paroisse de Diges, placée sur un sol ingrat, n'ont point d'autres ressources que la culture toujours insuffisante pour subsister quand il n'y a point d'engrais, et ils n'ont pu, jusqu'à présent, se faire entendre sur de justes doléances. Les Etats Généraux leur paraissent être le seul moyen de remédier successivement à leurs malheurs et à ceux des peuples en général. Ils supplient l'Assemblée du bailliage et les députés qui y seront élus, de concourir pour qu'à l'avenir il y ait de cinq ans en cinq ans des assemblées libres de la nation par des députés librement et régulièrement élus, soit par la forme et dans le nombre actuel, soit par telle autre forme et dans tel autre nombre proportionnel à la population, le tout de manière à ce que ces Etats Généraux reviennent toujours à des époques fixes.
- 2°/ Il y aura, dans les Assemblées convoquées, représentation égale de la part du Tiers-Etat à celle des deux autres Ordres, et ils demandent que ce nombre leur soit par la suite conservé et que les suffrages soient comptés par tête.
- 3°/ Liberté civile et politique, sûreté individuelle de tous les citoyens et conservation inviolable de leurs propriétés.
- 4°/ Après ces délibérations préalablement sanctionnées, les Etats Généraux qui doivent en faire des lois constitutionnelles, dans lesquelles on y comprendra la suppression des exemptions et de tous les privilèges du Clergé et de la Noblesse, sont, par la communauté, suppliés de consentir à deux espèces d'impositions, l'une sur les fonds et l'autre personnelle, relativement aux facultés et à l'industrie.
- 5°/ Le régime pour l'imposition de la taille et autres impositions a toujours été abusif pour cette paroisse et le vœu des habitants est que la répartition des charges publiques soit faite annuellement par les municipalités, en présence d'une commission, sur la déclaration des biens et des facultés des contribuables. Le premier article doit être celui du Seigneur, le second celui des Nobles, le troisième celui du Clergé, et après ceux du Tiers-Etat.
- 6°/ La Communauté de Diges a toujours eu à désirer comme les autres un changement dans le régime des gouvernements d'Intendance et de Généralités, qui livre toute une province à l'inspection et à l'administration d'un seul homme. C'est pourquoi elle fait son vœu pour que la France soit érigée en pays d'Etats provinciaux. Le Dauphiné vient de se former sur ce principe, et son régime est un modèle à suivre.
- 7°/ Pour simplifier la perception des impôts, les habitants de cette communauté se soumettent de porter au Trésorier Royal Provincial toutes leurs contributions, et ce Trésorier Provincial verserait directement au Trésor Royal.

- 8°/ La communauté fait des vœux pour la suppression de la corvée sans espérance de retour. Elle consent à l'impôt additionnel ; mais cet impôt doit être acquitté par les trois Ordres en proportion de l'imposition de chaque membre, qui soit être tenu des charges auxquelles cette imposition est jointe.

- 9°/ L'établissement des jurés-priseurs est inutile dans les campagnes surtout, où le mobilier est pour ainsi dire sans valeur réelle, et où il ne s'agit que d'estimer les bestiaux dont le prix est mieux connu par les cultivateurs eux-mêmes que par ces hommes publics, et qui ont d'ailleurs des droits exorbitants qui absorbent souvent les successions.

-10°/ La communauté fait son vœu pour que les droits des commissaires à terriers établis par lettres patentes, rendues en 1786, soient supprimés et réduits. Ils forment un impôt sur le peuple équivalent à la taille dans les paroisses où il y a des terriers en rénovation.

- 11°/ Suppression des droits d'aides et gabelles et singulièrement du tabac râpé.

- 12°/ La paroisse devait être arpentée par le Sieur PICQ que l'Intendant en avait chargé moyennant..... ; il a confié pour 200 livres cette opération à deux jeunes gens qui l'ont faite en 15 jours, tandis qu'elle exigeait plus de deux mois d'un travail assidu. Leur calcul de 6,500 arpents sur le montant desquels on a assis les impositions. Ce calcul fautif est d'autant plus injuste qu'il charge la paroisse de plus d'un tiers au-delà de ce qu'elle devrait supporter d'impositions si l'opération eut été bien faite, et, si on eut diminué les chemins, les terrains incultes en grand nombre et les ravins. Et, ce qu'il y a de plus cruel, c'est que les habitants ont payé par quittance 660 livres pour cette besogne ; aussi dénoncent-ils ce commissaire et se placent-ils sous la protection de l'Assemblée et des Etats Généraux.

- 13°/ La justice consulaire distrait les justiciables de leurs véritables juges. Elle adopte toute espèce de demandes malgré la prohibition. Il en résulte des contraintes par corps dans une multitude de circonstances où la loi la rejette. Le défaut de lumières des juges expose encore à des injustices criantes pour peu que les affaires présentent des difficultés. Or, les habitants de cette communauté croient devoir demander la suppression de ce tribunal particulier.

-14°/ La dette publique doit être constatée auparavant d'examiner quels impôts doivent être conservés ou modifiés, pour connaître quelles sont les obligations de la nation et des communautés, et pour éviter les subversions ; ils font vœu pour que les impôts aient des destinations particulières et invariables sans interversion des fonds d'une destination pour une autre ; et enfin, pour qu'il ne soit accordé de récompenses que pour services reconnus, et relativement aux Ministres qu'après la publicité de leurs comptes.

-15°/ Qu'il ne soit levé ou prorogé aucun impôt sans le consentement de la Nation assemblée. Les communautés que l'on y contraint souvent sur des ordres surpris au Souverain sont intéressées à l'établissement de cette loi qui doit être constitutionnelle.

Au surplus, les députés sont autorisés à aviser, consentir et remontrer sur tous les autres objets qui seront discutés, examinés et délibérés dans l'Assemblée.
Et ont, lesdits habitants qui savent signer, signé.

Signé : Bellot. – Gaudet. – Dejust (Procureur fiscal). – Fiot. – Jollinet. – De Vaux. – Maisu. – Tairin. – Rolin. – Perros. – J. Michau. – Dunaud. – Michault.- Pierre Bénard. – Choblot. – F. Germain. – Jean Robin. – Fredouille. – Claude Regue. – Paul Chatelet. – Léger Guillié. – Chocat. – Frogé. – C. Ragon. – L. Marien. – Masquin. – Viaux.- Jeanneau. – Edme Ledoux. – Petit.
RUBIGNI (Commis greffier) ».

Le 11 novembre 1789, la Constituante décidait de substituer l'organisation départementale aux anciennes provinces. L'installation de la nouvelle administration eut lieu dans l'Yonne le 2 juin 1790. Le 12 juillet de la même année, la constitution civile du Clergé promulguée sans participation du Saint-Siège provoqua une scission dans le Clergé entre les prêtres constitutionnels ou assermentés et les prêtres réfractaires qui préférèrent la pauvreté, l'exil et la persécution. Dans la région, nombre d'entre eux se cachèrent dans les forêts de Puisaye.

La proclamation de la Constitution de 1791 donnait à la France une Monarchie constitutionnelle héréditaire ; le pouvoir exécutif était confié au Roi et le pouvoir législatif à une Assemblée de députés élus par la Nation. Cette constitution ne devait durer qu'un an ; elle fut abrogée le 21 septembre 1792, et la République proclamée.

Les procès-verbaux du Conseil Général de l'Yonne de cette période relatent peu d'évènements à Diges si ce n'est « le rôle des gages du maître d'école se montant pour 1789 à 174 livres dont 24 livres pour frais de confection ... ou une somme de 125 livres allouée le 25 août 1791 au Sieur Protat pour 6 mois de gages de garde des bois nationaux situés à Diges ».

1792 – 1799

Le 30 juin 1792 a lieu la vente des biens dépendant de la manse conventuelle de l'Abbaye de Saint Germain à Diges, dont le château.

A partir de 1792, les habitants de la commune dont davantage parler d'eux aux instances départementales. On lit par exemple dans la séance du 29 décembre 1792 que « les habitants de Diges s'assemblèrent à nouveau pour l'élection des officiers municipaux, les premiers élus ayant refusé d'accepter ; le district d'Auxerre enverra un commissaire pour y maintenir le bon ordre durant des élections nouvelles... ».

Le 2 avril 1793, le Conseil Général « décide la transmission à l'accusateur public du département pour poursuites contre les délinquants du procès-verbal de la municipalité de Diges contre plusieurs volontaires de cette commune, qui ont abattu des arbres, sous le prétexte qu'ils peuvent disposer de tout ce qui appartient à la commune – ils se sont même emparé par violence de deux autres arbres appartenant à des particuliers, mais qu'ils croyaient être la propriété de la commune ».

Le 3 octobre 1793, suspension du Maire de Diges pour refus de satisfaire aux réquisitions... Troubles à Diges lors des recensements.

En cette période violente de la Terreur, les troubles se multiplient partout, les comités révolutionnaires envoient des agents nationaux et gendarmerie jusque dans les plus petits villages, à Diges en particulier, où régulièrement les habitants manifestent leur mécontentement, soit contre la municipalité, soit contre les « fêtes décadaires » ce qui occasionne « des plaintes de l'agent national qui, par deux fois à Diges, a fermé le temple mais que celui-ci a été forcé deux fois et des rassemblements fanatiques s'y font tous les dimanches ; les effigies appelées ci-devant croix sont replantées en partie... ». La religion laïque est mal supportée, néanmoins l'arbre de la liberté planté à l'époque, devant l'église, a survécu jusqu'au Xxe siècle. Certains habitants s'en souviennent encore.

Le 23 Frimaire de l'an I (13 décembre 1793), un nommé SCHMITZ, Commissaire désigné par l'Administration pour faire un recensement de grains, dans la commune de Diges, rapporte que son autorité a été méconnue et que les officiers municipaux n'ont rien fait pour la faire respecter ; que sa sécurité personnelle et celle des citoyens qui l'accompagnaient ont été compromises, et que C. NADIN, premier officier municipal assurant les fonctions de maire dirigeait l'insurrection par ses propos et sa conduite. De ce fait, l'intéressé doit être dénoncé à l'accusateur public près du Tribunal criminel du département et sans attendre il est suspendu de ses fonctions.

Le 29 Thermidor de l'an II, (16 août 1794) – Dénonciation à l'accusateur public, comme concussionnaire (malversation commise dans l'exercice d'une fonction publique), du sieur JOLIVET, percepteur de Diges.

Le 3 Floréal de l'an III (avril 1795) « les officiers municipaux, qui ont exécuté les lois relatives au mobilier des églises, sont en butte aux menaces de la population ».

L'histoire dit même que grâce à la faiblesse du Comité de surveillance locale, le Curé Corsin réside encore à Diges !!!

Le 24 Floréal de la même année (13 mai 1795), suite à une pétition des c.c. DEJUST, JEANNEAU, officiers municipaux, et DRILLON notable, FREDOUILLE, Procureur de la commune, et MAGNE, secrétaire de la municipalité de Diges, MASQUIN et BELOT, assesseurs du Juge de Paix, le Directoire du Département annule la destitution dont ces notables de Diges avaient fait l'objet. Cet arrêté départemental rappelle « aux habitants qu'ils ne doivent, dans aucune circonstance, s'écarter du respect dû aux autorités constituées ; que la sûreté des personnes et des propriétés est sous la sauvegarde de la loi comme sous celle de tous les bons citoyens ; qu'enfin, ils sont invités à vivre dans l'union et la paix qui doit toujours subsister parmi les citoyens ».

Cependant, les esprits s'apaisent, le Directoire puis le Consulat conduisent à l'Empire. C'est le temps des coalitions contre la France et des guerres napoléoniennes... jusqu'à Waterloo ; les réquisitions et les enrôlements des hommes valides affaiblissent une fois de plus villes et villages.

XIXe siècle

Au début du XIXe siècle, sous le Directoire, les communes de moins de 5 000 habitants se trouvaient regroupées par canton. Au chef-lieu de celui-ci, siégeait une assemblée municipale unique composée de deux représentants de chacune des communes. En 1800, Diges était représentée à l'assemblée municipale de Toucy par « Chr. DEJUST et Nicolas GAUDET ».

Sous le Consulat, on en revint au système antérieur avec une assemblée municipale par commune ; le maire de Diges, entouré du conseil municipal, prit en charge les travaux indispensables à la vie des habitants. Malgré une lacune importante des registres des délibérations du conseil municipal entre 1793 et 1853, on retrouve les préoccupations du moment : vote du budget – création et entretien des chemins – salaires des cantonniers- crédits pour le bureau de bienfaisance – création d'un atelier de charité pour les indigents qui consistait en extraction et cassage de cailloux pour les rues et chemins ruraux de la commune et, surtout des projets successifs de création d'une maison commune et des écoles de garçons et de filles qui semblent avoir donné beaucoup de soucis aux municipalités durant 20 ans au moins ; non seulement, il fallut à plusieurs reprises voter des centimes additionnels spécialement affectés aux écoles mais les projets, expropriations, achats de terrains ont duré de nombreuses années, certains n'ayant jamais abouti. Les projets d'écoles à SAUILLY et VOLVENT apparurent seulement en 1883 et firent l'objet d'un litige avec le Préfet, soumis au Conseil d'Etat en 1886. Dans le bourg, en 1865, à l'initiative d'un instituteur, la municipalité créa « une classe d'adultes pour assurer à tous jeunes gens de la commune la fréquentation gratuite durant l'hiver ». En 1872, l'indemnité versée au directeur de cette classe s'élevait à 55 Frs puis à 60 Frs en 1880, auxquels s'ajoutaient 25 Frs d'éclairage ! Le budget communal pour l'instruction primaire stagna à 3 280 Frs pendant 5 ans, jusqu'à la gratuité absolue de l'enseignement en 1879.

Toujours vers 1865, le Conseil municipal vota des fonds pour créer une bibliothèque communale et au cours de la session extraordinaire du 20 août 1865 prit position sur le projet de chemin de fer vicinal d'Auxerre à Gien « considérant que la commune de Diges, dépourvue de toute ressource doit déjà des sommes considérables... qu'elle a d'autres dépenses non seulement urgentes mais obligatoires... considérant que le parcours du chemin de fer sur le territoire sera de 6 kilomètres environ et que, d'après le tarif, le contingent pour la commune ne serait pas moins de 80 à 100 mille francs et que malgré la bonne volonté du Conseil cette dépense serait ruineuse, estime, tout en approuvant la création du dit chemin qu'aujourd'hui la commune ne peut voter aucun crédit pour son établissement ».

Les temps modernes

Le Chemin de fer de la ligne Auxerre-Toucy fut inauguré le 28 décembre 1886. Ouvert aux voyageurs jusqu'à la fin de 1939, maintenu encore quelques années pour le trafic de marchandises avec, par périodes, l'adjonction d'un wagon de voyageurs, l'exploitation en fut définitivement fermée le 1^{er} juin 1952. Ce service et son charme quelque peu folklorique sont encore actuellement évoqués avec une certaine nostalgie.

La commune avait 2 gares sur son territoire : la station Diges-Pourrain et la gare de Sauilly, sans compter les maisonnettes des passages à niveau... Les gares furent ouvertes à la télégraphie privée en 1889.

Le récit des évènements locaux ne peut laisser passer sous silence les guerres qui marquent notre époque contemporaine. La tradition orale transmise dans les veillées jusqu'en 1939 apprend qu'en 1870 Diges subit l'occupation prussienne, et des documents authentiques prouvent que du 10 au 14 mars 1871, les Digeois eurent à nourrir 2 468 hommes de troupes et officiers ainsi que 300 chevaux !!! Dans le même temps, l'envahisseur imposa le département de l'Yonne d'une amende de cinq millions de francs, dont 22 414 Frs pour la seule commune de Diges et ce payable dans le délai d'un mois !.

Entre 1914 et 1918, au cours de la première guerre mondiale, 68 hommes de Diges furent tués – le monument commémoratif date de 1921.
6 furent tués pendant la guerre de 1939-1945.

Pendant cette dernière épreuve, Diges connut encore l'occupation mais, cette fois-ci, plus courte et limitée au château tandis que le « maquis » s'installait dans les bois des Pichots où les Allemands fusillèrent des inconnus, ce qu'ils firent également à la Verrerie haute ; deux stèles en rappellent le souvenir.

II - L'ÉCONOMIE

L'histoire de Diges, ce sont également ses richesses naturelles, son économie, sa démographie et sa vie sociale.

Située aux confins de la Puisaye et de la Forterre, cette commune est une des plus dispersées du département de l'Yonne et le bourg se situe à peu près à la limite de ces deux zones géographiques. L'ensemble comprend actuellement le bourg, 62 hameaux et maisons isolées sur 3 590 hectares, dont 1 000 hectares de bois ; le tout est relié par un réseau routier de 26 kilomètres de routes départementales, 36 kilomètres de routes communales et 107 kilomètres de chemins !

La première richesse du village a été, depuis les temps les plus anciens, la forêt alliée au minerai de fer découvert et utilisé d'abord par les Celtes et les Gaulois dans toute la Puisaye, dont la région de Sauilly. Cette exploitation a laissé des traces sous la forme de « ferriers », amas de scories de fer mêlées à des déchets terreux formant parfois des buttes de plusieurs mètres. Ces ferriers furent exploités vers la fin du XIX^e siècle et expédiés vers les hauts-fourneaux de Lorraine, en petite partie par la gare de Sauilly.

Dès l'origine, furent également exploités les marnes, sables et les grès ferrugineux pour les constructions des chemins et des habitations, voire le château, leur donnant un cachet tout particulier. L'argile a été utilisée pour les tuileries artisanales dont l'une a donné le nom au lieu-dit ; la dernière de celles-ci en activité appartenait à Monsieur CARRIOT, propriétaire à Volvent à la fin du XIX^e siècle.

Les deux hameaux de la Verrerie Haute et Verrerie Basse rappellent, de même, l'existence de fabriques de verres à pied décorés, dont certains exemplaires sont au Musée de Villiers St Benoît.

Mais, la plus grande richesse de la commune fut sans nul doute l'ocre. Cette argile ferrugineuse utilisée comme colorant dès la préhistoire semble avoir été découverte à Diges dès l'époque celtique. Dom Benigne Defarges rapporte en effet, dans son étude sur « l'Ocre et son industrie en Puisaye » que « des outils d'ocriers considérés de cette époque ont été trouvés dans les fouilles anciennes de Diges au lieu-dit Buisson Bardot ».

C'est à Sauilly que le « Sieur COTTIN commença à exploiter, en 1815, le gisement récemment découvert ».

L'Ocre était extraite, soit à ciel ouvert, soit dans des puits de 40 à 50 pieds de profondeur. La tradition orale rapporte qu'autrefois les ouvriers du puits du lieu-dit « La fabrique GARRET » transportaient l'ocre dans une hotte appelée en patois « houtairiau », transport assuré ultérieurement par wagonnets.

Les puits étaient fort nombreux à Sauilly et aux alentours : la Grande Fontaine - le Grand Buisson - la Verrerie Haute - les Mourons, etc... l'extraction de l'ocre fut effectuée par différents propriétaires dont les plus connus furent Messieurs GRESSIEN, LECHICHE, PARQUIN et SONNET. La municipalité elle-même vendit les gisements exploitables sous les chemins vicinaux.

L'exploitation intense et l'exportation continua sous l'égide de la Société des Ogres de Bourgogne, la Société Fort de Varennes-Diges et surtout la Société des Ogres de France constituée en Janvier 1901 et dirigée par Monsieur LECHICHE.

Lors de la déclaration de guerre en 1939, il existait encore trois « loges » à la Tuilerie sur la route de Diges- trois sur la route de la Verrerie – quatre sur la route de Sauilly – deux puits aux Mourons – trois sur Diges (un sur Parly).

Avant de partir pour l'usine de traitement, chaque variété d'ocre était classée dans des cases séparées portant un nom propre au lieu de l'extraction ou à sa qualité : belle des Forts – belle de la Verrerie – fine, etc...

Sur place se trouvaient des « gachoirs » pour mettre l'ocre en pains qui étaient mis au four après séchage. La cuisson durait plusieurs jours : les pains entrés jaunes en sortaient rouges ; ils étaient alors dirigés sur l'usine de Sauilly pour être traités et les produits commercialisés. Le chauffage des fours se faisait avec des « bourrées » qui arrivaient par charrettes entières. Sur place, vivaient le charretier et le charron chargé de l'entretien des charrettes, tombereaux, brouettes.

Le hameau de Sauilly, vers 1900, connaissait une grande prospérité. Il comptait 182 habitants. Il y avait : 3 cafés, 3 épiceries, 1 cidrier, 1 cuisinier, 1 coiffeur, plusieurs couturières et 2 maréchaux-ferrants fort occupés par l'entretien des pioches et des pelles des ocriers.

L'usine de Sauilly fut définitivement abandonnée vers 1963/1964, mais les bâtiments existents à Sauilly se souviennent encore, avec fierté, de cette « industrie ocrière » qui a rythmé leur vie de longues années et évoquent les fêtes locales, celle de Saint-Joseph, patron de l'usine, le 19 mars, et la fête des mineurs, le 15 août.

Cependant, Diges a surtout une vocation rurale.

La forêt, au cours des siècles, a donné naissance à des professions multiples – bûcheron, charbonnier, scieur de long, sabotier, tourneur sur bois-, que les techniques modernes ont réduites à des activités ponctuelles, telles que la coupe de bois à des fins domestiques, de chauffage par exemple.

Par ailleurs, la forêt a alimenté nombre de petites scieries qui ont souvent pris la relève des anciens moulins à eau sur les rus, dont certains réunis forment le ru de Baulche et dont les hameaux conservent les noms : Moulin Cottin, Moulin Ragon, Moulin Mouton, la Pierre du Rû, Moulin Hanin, Moulin Grilot.

Dans les bois de Diges, les feuillus sont prépondérants et parmi eux les châtaigniers qui ont eu leur période de gloire jusqu'à la fin du XIXe siècle. Particulièrement appréciées, les châtaignes de Diges étaient connues sur les foires et marchés, voire même expédiées assez loin, et la fête des châtaignes le 24 octobre, instituée en 1868, était un événement d'importance locale.

Comme l'ensemble de la Puisaye, le terroir depuis le Moyen-Age était partagé en de multiples « lopins de terre » qui passèrent de mains en mains au gré des héritages et des mariages.

En 1809, le recensement des hommes pour la garde nationale dénombrait 215 cultivateurs sur les 280 hommes actifs de la commune. Chacun vivait petitement d'un peu d'élevage et de cultures : de céréales –seigle surtout pour faire le pain – et chaume pour couvrir les maisons ; le chanvre qui se trouvait plutôt en Forterre, du côté de Riot, Varennes, Volvent où l'on parle encore de « l'égeouée », trou d'eau où l'on faisait « aiger » le chanvre, opération plus connue sous le terme de rouissage, mais qui a disparu ; vigne, dont il reste une partie. Par contre, la culture du maïs s'est développée depuis une quinzaine d'années.

Diges, comme toutes les communes rurales, connaît depuis le début du siècle de profondes mutations. L'installation de l'électricité entre 1923 et 1959 a non seulement amélioré les conditions de l'habitat rural mais aussi facilité certaines tâches agricoles.

De même, l'adduction d'eau a apporté aux familles rurales une modification radicale de vie et un soulagement appréciable.

Commencée

en 1956 par les hameaux des Grosniers, Guérans, Guicharmes, le Bourg, la Garenne, le Chêneau, la desserte en eau s'est poursuivie

en 1957 : Sauilly, le Grand Buisson, les Marceaux, les Deschamps, les Cognats, puis

en 1962 : Varennes, Arqueneuf, le Pressoir, les Champoints, la Cour Barrat, les Barrats, Saint Maurice, La Fontaine au Vert, les Jolivets,

en 1964 : Riot, les Jacquots, Terves, les Baudons,

en 1965 : les Pichots, les Courris, Volvent, la Bruyère, les Bois Paumes, les Simonnets, les Proux, Montchenot, Moulin Ragon, Gogot, les Révillonnes, la Forêt, les Gauffiers, la Verrerie Haute et, enfin

en 1969 : la Verrerie Basse, les Fritons.

Cette longue énumération traduit, non seulement l'importance des travaux, mais encore les difficultés de vie encore existantes en plein XXe siècle !!!

Parallèlement, s'est développé le machinisme agricole, notamment le tracteur qui supplanta définitivement la traction animale, depuis une vingtaine d'années : bœufs, puis chevaux (une enquête de 1833 signale un élevage de chevaux à Diges après la fermeture du haras d'Auxerre).

En 1969, débuta le remembrement des terres, actuellement terminé. Il a consacré l'évolution de l'agriculture ainsi que l'exode rural.

Au recensement de 1975, on ne comptait plus que 39 agriculteurs.

Les documents anciens, compulsés pour rédiger cette plaquette, ne permettent pas de connaître la population de Diges durant le Haut-Moyen-Age.

En 1511, il existait déjà 166 feux dont 14 dans le bourg, les autres répartis dans 10 hameaux, dont Volvan 22 – Reau 21 –

Ont été recensés en :

- 1673 : 275 feux
- 1790 : 283 feux pour 1 244 habitants
- 1856 : 395 maisons pour 1 624 habitants
- 1872 : 424 maisons pour 1 658 habitants répartis dans 52 hameaux
- 1881 : le maximum de population fut atteint avec 1 778 habitants
- 1901 : 1 529 habitants dans 407 maisons
- 1936 : 1 154 habitants dans 378 maisons

et depuis, la population a diminué régulièrement pour atteindre en :

- 1946 : 1 059 habitants dans 360 maisons
- 1962 : 823 habitants dans 345 maisons
- 1975 : 698 habitants dans 400 maisons.

Actuellement, Diges est entrée dans l'ère des « résidences secondaires ». Le développement des moyens de transport rapides, la proximité de Paris, la création de l'autoroute A6, ont favorisé le retour à la campagne, non seulement des retraités mais encore, et surtout, des familles entières qui achètent d'anciennes demeures et les restaurent (146 maisons aujourd'hui), redonnant vie à certains hameaux.

Bien que l'intégration de ces nouveaux-venus à population autochtone ne soit pas toujours aussi complète qu'il serait souhaitable, on peut conclure que Diges connaît un renouveau.

III - VIE SOCIALE

La vie sociale du village a suivi les événements qui ont forgé son histoire. La lecture des faits et anecdotes relatés dans les documents d'archives laisse à penser que les habitants étaient loin d'être passifs. Ils savaient défendre leurs intérêts, voire même contester les autorités, marquant le cas échéant une certaine unité d'action, d'abord pour détourner les redevances seigneuriales ou protéger les réfractaires à la conscription de la milice comme ce fut le cas le 28 mars 1781, où une quarantaine de conscrits de Diges et d'Escamps s'insurgèrent près de l'église Notre-Dame-La-d'Hors- émeute au cours de laquelle Maurice DEJUST et Antoine GUET furent blessés à coups de baïonnettes. L'arrestation du cavalier responsable fut confiée à l'huissier Guillaume Roussel, plus connu sous le nom de CADET ROUSSEL, qui recula devant le sabre menaçant d'un sous-lieutenant.

Cette unité d'action prit un tour plus positif lorsque les municipalités successives s'efforcèrent de créer les services nécessaires au bien-être de la communauté, dont les plus récents sont :

- l'organisation du ramassage scolaire lié au regroupement pédagogique en 4 classes :
au bourg : cours préparatoire, cours moyen 1^{ère} et 2^{ème} années,
classe enfantine, ouverte depuis septembre 1974
à SAUILLY : cours élémentaire 1^{ère} et 2^{ème} années.
- Le bureau d'aide sociale qui consacre ses activités aux personnes âgées, avec le traditionnel repas des anciens et distribution périodique de colis alimentaires et chauffage, sans oublier le célèbre petit journal : « Le Canard de Diges ».

En leur temps, avaient été mises sur pied des associations telles que :

- . la fanfare de Diges, créée en 1884 et actuellement disparue
- . les sapeurs-pompiers
- . la cantine scolaire, créée dès 1932, qui est devenue la coopérative scolaire
- . la société de gymnastique : la Légion Saint-Maurice, créée par le curé de la paroisse

Saint-Martin de Diges – renouvelée en mai 1972, à l'initiative du maire actuel, sous le nom de Société Sportive Saint-Maurice

A côté des 3 équipes de foot-ball et des boulistes, cette société vient d'ouvrir le Foyer

des Jeunes

- . le Comité des fêtes, créé également en 1972,
- . et l'Association d'aide ménagère à domicile aux personnes âgées, en 1973.

Tout ceci traduit la vitalité de cette commune, où la fête des « Brandons » resta une tradition jusqu'en 1939, et dont l'animation actuelle est assurée tout au long de l'année par la municipalité et les diverses associations et groupements laïques ou confessionnels.

IV - Le CHATEAU et l'EGLISE

Au terme de cette chronique de Diges, apparaît le Château, comme on peut le découvrir en venant de Pourrain.

La tradition orale veut qu'un premier château ait été construit pour protéger le village dès le Xe siècle ; ses plans auraient été conçus à l'initiative de HERBERT DE VERMANDOIS, cousin de Hugues Capet.

Il aurait été remanié au XIIe siècle et une partie du bâtiment de cette époque existe encore, marqué aux angles par des tours rondes. L'une d'elles a complètement disparu ; son emplacement était proche de l'actuel monument aux morts ; un puits existe, situé à proximité.

Au-dessus du portail, aujourd'hui partiellement muré, l'on observe les embrasures de l'ancien pont-levis, dissimulées sous le crépi et réouvertes en 1976.

Les douves, qui existaient à cette époque et précédaient la muraille, subsistent sur les côtés Nord et Est.

L'avant-cour était délimitée par un mur d'enceinte crénelé dont ne demeure, à l'Est, qu'une partie encadrée par deux petites tours, dont une a été tronquée mais est encore visible.

Aux XIVE et XV^e siècles, le château fut complété par deux corps de bâtiment situés de part et d'autre de la porte d'entrée.

Le château fut restauré du temps de l'Abbé François de Beaucaire (1567-1591) avant d'être adjugé comme Bien National, le 30 juin 1792 au huitième feu, à Etienne Jean-Pierre HOUSSET, docteur en médecine à Auxerre, pour 4 325 livres, qui à son tour, l'a cédé le 10 septembre 1792 au Sieur Nicolas GAUDET, maire de la commune et notaire de l'endroit, et fut transformé en ferme, puis pratiquement inhabité pendant plusieurs décennies.

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1931, il subit de nombreuses années les outrages du temps. Il a été racheté en 1963 et, en cours de restauration, il reste le témoin majestueux de l'histoire de Diges.

A l'intérieur de l'enceinte du château fut construite, selon la coutume, une chapelle. Elle fut détruite à une époque non déterminée et remplacée par l'église actuelle.

« Le chœur par ses piliers – dossier à triple colonnette – est presque du XIIIe siècle, mais ses chapiteaux sont plutôt du XIVE comme les baies du sud. Or, ces chapiteaux sont surmontés d'un entablement XVIIe ; tout le reste date de la fin du règne d'Henri IV, avec son portail cintré sans linteau, orné de colonnes cannelées de l'ordre grec, mêlé de niches, de galbes ou voussures, le tout surmonté d'un entablement et de baies géminées flanquées de colonnes ioniques ».

« Le Maître-Autel provient de l'ancienne abbaye. Le retable a disparu ; le tabernacle en marbre a sa porte en cuivre repoussé représentant une « Cène » (XVIIIe). Un Christ en pierre tient l'Agneau couché dans les sept sceaux, pieds nus (XIVe). On voit aussi une Sainte Face sculptée ; deux beaux bénitiers de l'ancienne église posés sur une colonne dorique (pierre) ; enfin un magnifique baptistère à godrons Louis XIII, décoré de trois bracelets et d'oves, sculpté de consoles Renaissance aux angles, avec une base ornée de griffes.

Dans le sanctuaire de l'église, un ex-voto de 1760 rappelle les ravages causés à l'époque par une maladie contagieuse : la peste. On voit également une pierre tombale au nom de Jean de la Loge, Receveur de rentes à Diges (1715).

La voûte en bois de la grande nef, datant de la Renaissance, est cachée par la voûte en pierre construite, entre 1883 et 1894, à l'initiative de Monsieur LAGRANGE, curé de Diges.

« La verrière, où sont peintes les images du Crucifié, du Saint-Esprit, de Dieu le Père, la Vierge, Saint Jean et la Magdeleine » a fait l'objet d'un marché par Guillaume Cornouaille en novembre 1573. Elle a sans doute été détruite. En effet, par lettre du 6 août 1868, adressée au Maire, Mademoiselle PRUDOT, bienfaitrice habituelle de la Fabrique de Diges, domiciliée 13 rue d'Egleny à Auxerre et propriétaire à Diges, proposait d'établir, à ses frais, deux verrières dans l'Eglise : celle du fond du chœur et celle de la Chapelle Saint-Jean, ne mettant d'autres conditions à la commune que de fournir des ouvriers et des échafaudages pour les installer ainsi que de poser des grillages pour les conserver ». Ces vitraux ont été restaurés récemment à la diligence de la municipalité actuelle.

L'église est adossée au logis abbatial ; le tout est dominé par le clocher, lourd d'aspect, mais qui s'harmonise avec les cheminées du château.

Des deux cloches, l'une, fêlée, a été refondue en 1841 par Cauchois et A.Voillemain sous l'administration de Monsieur Cl. Berthelot, maire de Diges, et Monsieur Antoine Maison, trésorier de la Fabrique. Elle a été bénie par Monsieur Edme J.B. Gaillard, curé, et nommée Julie, Zoé.

La couverture du clocher a été refaite en 1933-1934.

L'électricité a été installée dans l'église pour la fête de Noël 1953.

Propriété de la commune, l'église a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1931.

Depuis le décès du dernier curé de Diges, en septembre 1973, la paroisse est rattachée à celle de Pourrain.

Le château et l'église forment un ensemble harmonieux, complété par la place du village où trône un vieux marronnier planté en 1889.

V - MARIE-NOËL

Sur cette place, la mairie, surmontée de l'horloge offerte par Mademoiselle Rouget et inaugurée le 14 janvier 1962, rappelle aux passants que Marie-Noël (1883-1967), le poète merveilleux des Chansons et des Heures, les Chants de la Merci, le Rosaire des Joies, Chants et Psaumes d'Automne, Chants d'Arrière-Saison et Chant des Quatre-Temps, séjourna en vacances d'été – de 1928 à 1956 – au bourg, soit chez Madame Jolivet, soit chez Madame Lecourieux, se mêlant à la population locale avec sa simplicité coutumière, sa gentillesse, l'intérêt vivant qu'elle portait à tous et sa bonne humeur joyeuse.

Ce fut par les enfants que le Maître d'école, Monsieur Amblard, apprit un jour l'identité littéraire de cette toute petite femme :

- « Tu récites joliment cette poésie, mon Rémi ! »
- « Monsieur, c'est Marie-Noël qui me l'a apprise » !
- « Marie-Noël ... que dis-tu ? Tu ne connais pas Marie-Noël » !
- « Oh que si, Monsieur : Marie-Noël, c'est Mademoiselle Rouget » !.

Souvent accompagnée d'une bande d'enfants...ou de son chien, on la rencontrait sur les chemins avec sa cape et son béret, sa canne et son petit sac débordant de leurs des champs. En fin d'après-midi, elle s'installait en solitude dans les prés bordés de haies et, c'est bien ainsi, du cœur de Diges, que sont nées quelques-unes de ses plus belles chansons... : « M'en allant par la bruyère »... « Chèvre-feuille »... « Chant d'une nuit d'été »... et bien d'autres.

Elle aimait Diges profondément, fidèlement, et sa dernière visite, en 1967, date de quelques mois avant sa mort.

Sans doute, son œuvre en prose fut-elle aussi marquée par l'influence de Diges, contes, chants et notes intimes : tel ce texte intitulé « Heure » :

« Le soir venait, les champs étaient pleins entre leurs haies de douceur et d'abandon. Ils avaient bien travaillé ! Les vendanges étaient faites, les pommes de terre rentrées, les noix abattues. Et maintenant l'herbe et les branches se reposaient. Ni le vent, ni les oiseaux ne bougeaient dans les arbres et peu à peu tous les villages se retiraient dans le brouillard pour dormir. »

« Seule, dans le silence de la route, la voiture du boulanger qui rentrait au bourg semblait courir une grande et mystérieuse aventure. Et je revenais lentement, moi aussi, là où le feu et la lumière commençaient à m'attendre pour la veillée ».

Diges, 28 avril 1978

MAIRES de DIGES

GAUDET	Nicolas.....	1790 – 1792
GEOFFROY	An II
DEJUST	Jean-Baptiste.....	An V
MICHAUT	Léon.....	An VIII – 1808
LAVOLLEE	Etienne.....	1808 – 1815
GAUDET	Joseph.....	1815 – 1821
GAUTHIER	Antoine.....	1821 – 1830
SONNET	Jean-Baptiste.....	1830 – 1838
MAISON	Edmé.....	1838 – 1840
BERTHELLOT	Claude.....	1840 – 1848
SONNET	Jean-Baptiste.....	1848 - 1852
CONNAT	Jean-Baptiste.....	1852 – 1854
MUSARD	Antoine.....	1854 – 1855
POULIN	Jacques	1855 – 1863
LECHICHE	Joseph.....	1863 – 1871
SONNET	Pamphile.....	1871 – 1875
SONNET	Léon.....	1875 - 1876
FEVRE	Jean.....	1876 – 1883
GUERIN	Jacques.....	1883 – 1884
FEVRE	Etienne.....	1884 - 1886
GENETRE	Frédéric.....	1886 – 1888
MICHAUT *	Alfred.....	1888 – 1930
CHATELET	Marie.....	1930 – 1942
CHAPELLE	Louis.....	1942 – 1944
CHAVANNE	Gaston.....	1944 – 1945
CEINTURIER	René.....	1945 – 1953
DRILLON	René.....	1953 – 1971
POISSON *	Georges.....	1971 – 1989
DELESSE	Gaston.....	1989 – 1995
VANDAELE	Jean-Luc.....	1995 – 2008
TRAVAILLEE	Elisabeth	2008 -

* Légion d'Honneur

GLOSSAIRE

<u>BAILLI</u>	Agent du Roi ou d'un Seigneur chargé, à partir de la fin du XIIe siècle, de fonctions judiciaires
<u>BAILLIAGE</u>	Juridiction d'un bailli
<u>CHARTES</u>	(ou DIPLOMES) Ancien titre : de vente, d'hommage, de fidélité, de donation, de confirmation, etc... Chaque seigneur, chaque abbaye, chaque ville avait son « Chartrier » où se conservaient les titres de propriété et les privilèges accordés par les Rois ou seigneurs féodaux.
<u>FABRICA</u>	FABRIQUE Organisme chargé d'administrer les biens de chaque église et de pourvoir aux besoins du Culte, avec la participation de laïcs depuis le XIIIe siècle. Entre 1809 et 1905, la Fabrique était dépendante du droit civil. Depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle n'a plus d'existence légale, ses biens ont été dévolus aux collectivités locales ou à l'Etat. Actuellement, elle réapparaît sous forme de : Conseil de paroisse. Dans chaque église, généralement situé face à la Chaire, le banc d'œuvre était réservé aux membres de la Fabrique, appelés Fabriciens.

IMPOTS du MOYEN-AGE

- **Cens** : rente en argent payable annuellement pour la terre tenue du Seigneur
- **Corvées** : services de corps ou redevances dues au Seigneur pour certaines terres.
- **Dîme** : Impôt ou redevance en nature (dixième partie d'un bien) versé au Clergé ou au Seigneur.
- **Droit de bourgeoisie** : redevance versée par les bourgeois (commerçants) aux nobles en contrepartie de certains privilèges.
- **Droit de Sauvegarde ou de repaire**, du droit de gîte : consistait, pour le seigneur, à être logé et nourri avec sa suite un certain nombre de jours.
- **Droit de main-morte** : droit du seigneur d'hériter des biens des serfs attachés à la glèbe (terre).
- **Droit de maréchaussée** : obligation faite au vassal de fournir foin et avoine pour la nourriture des chevaux du seigneur.
- **Droit de quête** : droit que le seigneur levait tous les ans sur les chefs de famille tenant feu, c'est-à-dire ayant maison dans ses domaines.
- **Taille** : impôt versé par les serfs au seigneur = impôt personnel et territorial. Ce mot paraît venir de la « taille » de bois qui servait à marquer les sommes reçues.

- MANSE : Au moyen-âge, unité d'exploitation agricole comprenant la maison d'habitation et son jardin ainsi que les champs répartis dans les diverses soles du terroir (environ 15 à 25 hectares actuels).

Sole : chaque partie d'une terre alternativement soumise aux différentes cultures pendant telle ou telle année de l'assolement.

- MANSIPIAS : Serfs attachés à la terre.

Serfs : hommes, femmes et enfants qui vivaient de la terre et étaient vendus avec elle.

MESURES du MOYEN-AGE :

Etaient variables selon l'époque, la région ou la seigneurie.

(Les chiffres indiqués étaient encore en usage à Diges en 1789).

Mesures agraires :

. l'arpent : 100 perches carrées, soit 51,07 ares.

. la perche : appelée aussi corde, chaîne ou carreau était l'unité agraire.

Sa grandeur variait de 9 pieds $\frac{1}{2}$ à 26 pieds ou 0,51 are.

Mesures de capacité :

. pour les liquides :

- le muid : institué par Charlemagne = 300 pintes = 279,12 litres

- la pinte : 4 demi-setiers, soit 1,24 litres ou 2 chopines

- le pot : = 2 pintes.

. pour les grains :

- le bichet : = 88 livres = 56,8 litres

- le boisseau = $\frac{1}{4}$ du bichet

Mesures de longueur :

- la toise (de Paris) = 6 pieds = 1,949 mètre

et ses subdivisions :

- pied = 12 pouces = 0,324 mètre

- pouce = 12 lignes = 0,027 mètre

- ligne = 12 points = 0,002 mètre

- la perche : 9 pieds $\frac{1}{2}$ = 3,085 mètres

- la lieue : 2 000 toises = 3 897,79 mètres.

MONNAIES du MOYEN AGE

Très diverses de nom, de poids et de valeur selon les régions et les seigneurs.

- Denier : sous Charlemagne = 3 francs 49 centimes.

- Double : petite pièce de billon = 2 deniers

(billon = alliage de cuivre)

- Ecu : frappé pour la première fois en 1336, sous le règne de Philippe de Valois
= environ 25 sous ;

- Franc : monnaie qui date de 1360
- Liard : sous Louis XI = 3 deniers
- Livre : = 20 sous ; était surtout monnaie de compte, équivalente du franc.
- Sou : monnaie d'or, d'argent et de billon (alliage de cuivre) semble être d'origine la plus ancienne.

.....